

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le SAMEDI 10 DÉCEMBRE, à 09 h 11, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SEPTIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 12 h 12).

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, David BELDA (arrivé à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006), Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Michel LAGOURGUE, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

(dans l'ordre du tableau)

DINDAR Ibrahim	pour toute la durée de la séance	par Monique ORPHÉ
Gilbert ANNETTE	à compter de son départ à 10 h 24 au rapport n° 22/7-010	par Sonia BARDINOT
Geneviève BOMMALAIS	pour toute la durée de la séance	par Audrey BÉLIM
David BELDA	jusqu'à son arrivée à 10 h 00 au rapport n° 22/7-006	par Jean-François HOAREAU
Érick FONTAINE		par Julie PONTALBA
Gérard CHEUNG LUNG		par Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY
Aurélie MÉDÉA	pour toute la durée de la séance	par Jean-Max BOYER
Wanda YENG-SENG		par Noela MÉDÉA MADEN
Vincent BÈGUE		par Jean-Pierre HAGGAI

### **DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (43 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n° (thématique)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-009
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	président directeur général	NORDÉV	22/7-016
- <u>Éric DELORME</u>	délégués / Ville (titulaire)	ADIL	22/7-017
- <u>Julie LALLEMAND</u>	(suppléante)		
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	délégués / Ville (titulaire)	CROUS	22/7-022
- <u>Jean-Max BOYER</u>	(suppléant)		(culturel)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(culturel)
- <u>Sonia BARDINOT</u>	déléguée / Ville	CAUE de la Réunion	(éducation populaire)
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	lien de parenté	Lokal de la Source	(éducation populaire)
(2) <u>Gilbert ANNETTE</u> (mandataire : Sonia BARDINOT)	lien de parenté	ex-ANVPR	(handicap/ intégration/ Discrimination)
- <u>Philippe NAILLET</u>	lien de parenté	ADRIE	22/7-022 (insertion)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	(insertion)
- <u>Brigitte ADAME</u>	présidente	MDEN de la Réunion	(insertion)
- <u>Jean-Max BOYER</u>	employé		
- <u>Éricka BAREIGTS</u>	présidente	MLN	22/7-022
- <u>Jacques LOWINSKY</u>	délégués / Ville		(insertion)
- <u>Raihanah VALY</u>			
- <u>Gérard FRANÇOISE</u>			
- <u>Christèle BEAUMIER</u>			
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	CAP	22/7-022 (prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	Prévention PÉI	(prévention)
- <u>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</u>	partenaire	CÉVIF	(prévention)
(1) <u>Aurélie MÉDÉA</u> (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	(projet éducatif global)
- <u>Noela MÉDÉA MADEN</u>	présidente	FJJ	(projet éducatif global)
- <u>Christelle HASSEN</u>	membre	Vivancia océan Indien	(projet éducatif global)

(voir à la page suivante)

## ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

(3)	<b>Geneviève BOMMALAIS</b> (mandataire : Audrey BÉLIM)	lien de parenté	ASD	<b>22/7-022</b> (sports)
(3)	<b>Geneviève BOMMALAIS</b> (mandataire : Audrey BÉLIM)	vice-présidente	ADÉSC	(sports)
-	<b>Marie-Anick ANDAMAYE</b>	lien de parenté	BCD	(sports)
-	<b>Arnaud HUGUET</b>	vice-président	OMS de Saint-Denis	(sports)
(4)	<b>Érick FONTAINE</b> (mandataire : Julie PONTALBA)	délégué / Ville	SHLMR	<b>22/7-024</b>
-	<b>David BELDA</b>	délégué / Ville	SÉDRÉ	<b>22/7-032</b>
CAP	Club Animation Prévention	FJJ	Foyer des Jeunes de Joinville	
NORDÉV	Société d'Économie mixte de Développement du Nord de la Réunion	ADIL	Agence départementale pour l'Information sur le Logement	
CROUS	Centre régional des Œuvres universitaires et scolaires (théâtre Vladimir Canter)	CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	
ex-ANVPR	Association nationale des visiteurs de personnes sous main de justice (ex-Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion)	MLN	Mission locale nord	
Prévention PÉI	Prévention par des Pratiques éducatives informelles	CÉVIF	Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales	
ARCV	Association réunionnaise des Centres de Vacances	ASD	Archers de Saint-Denis	
ADÉSC	Association dionysienne d'Éducation sportive canine	BCD	Basket Club dionysien	
OMS	Office municipal des Sports de Saint-Denis	SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	
(1) (3) (4)		élus absents		
(2)		parti au rapport n° 22/7-010		

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

David BELDA	arrivé à 10 h 00	au rapport n° 22/7-006
Noela MÉDÉA MADEN (voir élus intéressés : FJJ)	sortie à 10 h 17 revenue à 10 h 23	avant le rapport n° 22/7-009 au rapport n° 22/7-010
Gilbert ANNETTE	parti à 10 h 24	au rapport n° 22/7-010
Brigitte ADAME	sortie à 11 h 00 revenue à 11 h 21	au rapport n° 22/7-011 au rapport n° 22/7-016
Michel LAGOURGUE	sorti à 11 h 02 revenu à 11 h 22	au rapport n° 22/7-012 au rapport n° 22/7-017
Sonia BARDINOT	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 22	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Éricka BAREIGTS (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)	sortie à 11 h 13 revenue à 11 h 24	au rapport n° 22/7-013 au rapport n° 22/7-017
Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-016 au rapport n° 22/7-017
Éric DELORME (voir élus intéressés : ADIL)	sorti à 11 h 21 revenu à 11 h 28	au rapport n° 22/7-015 au rapport n° 22/7-019
Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortie à 11 h 22 revenue à 11 h 24	avant le rapport n° 22/7-017 au rapport n° 22/7-018
Joëlle RAHARINOSY	sortie à 11 h 26 revenue à 11 h 31	au rapport n° 22/7-018 au rapport n° 22/7-021

(voir à la page suivante)

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

<p><b>Jean-Max BOYER</b> (voir élus intéressés : CROUS)</p> <p><b>Jacques LOWINSKY</b> (voir élus intéressés : Lokal de la Source)</p> <p><b>Sonia BARDINOT</b> (voir élus intéressés : CAUE de la Réunion)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p><b>Philippe NAILLET</b> (voir élus intéressés : ADRIE)</p> <p><b>Brigitte ADAME</b> (voir élus intéressés : MDEN de la Réunion)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p><b>Éricka BAREIGTS</b> (présidence de séance : Jean-François HOAREAU)</p> <p><b>Raihanah VALY</b></p> <p><b>Gérard FRANÇOISE</b></p> <p><b>Christèle BEAUMIER</b> (voir élus intéressés : MLN)</p>	<p>sortis à 11 h 40</p> <p>revenus à 11 h 41</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p><b>Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY</b> (voir élus intéressés : CÉVIF)</p> <p><b>Noela MÉDÉA MADEN</b> (voir élus intéressés : FJJ)</p> <p><b>Christelle HASSEN</b> (voir élus intéressés : Vivancia océan Indien)</p> <p><b>Marie-Anick ANDAMAYE</b> (voir élus intéressés : BCD)</p> <p><b>Arnaud HUGUET</b> (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)</p>	<p>sortis à 11 h 41</p> <p>revenus à 11 h 42</p>	<p>au rapport n° 22/7-022</p>
<p><b>Jean-Pierre MARCHAU</b></p>	<p>sorti à 11 h 43</p> <p>revenu à 11 h 47</p>	<p>au rapport n° 22/7-023</p> <p>au rapport n° 22/7-027</p>
<p><b>Michel LAGOURGUE</b></p>	<p>parti à 11 h 52</p>	<p>au rapport n° 22/7-028</p>
<p><b>David BELDA</b> (voir élus intéressés : SÉDRÉ)</p>	<p>sorti à 11 h 56</p> <p>revenu à 11 h 58</p>	<p>avant le rapport n° 22/7-032</p> <p>au rapport n° 22/7-033</p>
<p><b>Stéphane PERSÉE</b></p>	<p>sorti à 11 h 57</p> <p>revenu à 12 h 03</p>	<p>au rapport n° 22/7-032</p> <p>au rapport n° 22/7-035</p>

**OBJET**        **Société publique locale "Ecologie et Développement durable des Espaces naturels" (SPL) EDDEN)**  
Rapport de la représentante de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour l'année 2021

---

Ce rapport a pour objet de présenter le rapport d'activité de la SPL EDDEN pour l'année 2021.

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant l'administration et le contrôle des Sociétés d'Economie mixte locales (SEML) prévoient que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance.

Ces dispositions s'appliquent également aux Sociétés publiques locales (SPL).

La Commune de Saint-Denis est actionnaire de la SPL EDDEN et possède 1,72 % soit 25 000 € de son capital social d'un montant de 1 450 000 €.

La collectivité y est représentée, depuis le 18 juillet 2020, par Madame Marie-Anick ANDAMAYE.

Aussi, conformément à la réglementation, je vous demande de prendre acte du rapport de 2021 produit par la SPL EDDEN dans le cadre de ses missions (annexe jointe).

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.**

**OBJET**      **Société publique locale "Ecologie et Développement durable des Espaces naturels" (SPL) EDDEN)**  
Rapport de la représentante de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration pour l'année 2021

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/7-029 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Marie-Anick ANDAMAYE - 12ème adjointe au nom des commissions « Ville Ecologique » et « Ville Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**(pas de vote)**

Prend acte des éléments présentés par la représentante de la Ville de Saint-Denis au Conseil d'Administration de la SPL EDDEN pour l'année 2021.

# Société publique locale "Ecologie et Développement durable des Espaces naturels" (SPL EDDEN)

## Rapport 2021

### ANNEXE

#### I- Les missions de la SPL EDDEN

La SPL EDDEN a pour objet :

- La protection écologique, la valorisation, l'entretien et l'embellissement du patrimoine et des espaces naturels dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences.
- La lutte anti-vectorielle, notamment pour la protection des personnes vulnérables.
- L'entretien et la valorisation des espaces naturels touristiques dont les actionnaires sont propriétaires ou sur lesquels ils exercent leurs compétences.
- Le déploiement d'une ingénierie d'insertion par l'activité et de développement économique au service de l'entretien et de la valorisation des espaces naturels, propriétés des actionnaires.
- La valorisation économique des produits à valeur ajoutée issus des espaces naturels de la Réunion.

#### II- Exercice du mandat d'administrateur :

En 2021, la Ville, en tant qu'actionnaire était représentée par Madame Marie Annick ANDAMAYE, habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 18/07/2020.

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois et le taux de participation de la Ville était de 100 %.

#### III- Bilan sur l'activité de la SPL EDDEN en 2021 :

Le budget prévisionnel financier de l'activité opérationnelle pour 2021 s'élevait à 12 275 639 €.

Ce budget a été élaboré sur la base des contrats de prestations envisagées par l'actionnaire majoritaire, le Département de la Réunion, au cours de l'année 2021 (8 757 887€). Le Portefeuille de prospection est principalement constitué des missions du **Contrat de Prestations Intégrées**(CPI) Espaces Naturels Sensibles, Lutte Anti-Vectorielle, Insertion, Parcs et Jardins.

Le prévisionnel financier opérationnel se répartissait principalement sur deux Départements, Espaces Naturels et Parcs et Jardins et Lutte Anti Vectorielle de la manière suivante :

- Département Espaces Naturels et Parcs et Jardins : 3 914 750 €
- Département Lutte Anti Vectorielle et Chantiers d'insertion : 3 601 602 €

#### IV- Résultat économique et financière au 31 décembre 2021 :

	2020	2021	
Total du bilan de la SPL	6 218 723 €	4 584 582 €	-26%
Chiffre d'Affaires	5 399 995 €	7 484 716 €	+39%
Autres produits d'exploitation	1 646 064 €	3 030 471 €	+84%
Achats de marchandises, des autres achats et charges externes	985 686 €	1 707 795 €	+73%
Impôts et taxes	132 808 €	187 588 €	+41%
Traitements et salaires	4 556 925 €	6 991 208 €	+53%
Cotisations sociales et avantages sociaux	630 475 €	904 171 €	+43%
Dotations aux amortissements et provisions sur l'exploitation	210 655 €	293 496 €	+39%
Charges d'exploitation de l'exercice	6 516 550 €	8 376 464 €	+29%
Résultats d'exploitation	529 510 €	430 928 €	-19%
Résultats de l'exercice	408 828 €	384 092 €	-6%

## **V- Analyse de l'activité :**

La productivité des équipes et la maîtrise des dépenses de structure ont permis d'atteindre le résultat comptable positif de 384 092€.

Quelques exemples d'interventions réalisées sur Saint-Denis :

- Mission de Lutte Anti Vectorielle (LAV) à l'attention des personnes vulnérables : 1 442 interventions sur la zone NORD/EST, dont 55% sur le secteur de Saint-Denis pour prévenir et traiter les gîtes larvaires du moustique aedes albopictus, vecteur de la dengue.
- 1 995 interventions sur les 20 sites de la Ville soit 13 965 m2 en matière d'entretien extérieur des sites (taille de haies, tonte, arrosage, désherbage, vidage des poubelles, tri des déchets, lutte contre les espèces invasives, entretien d'espaces protégés, nettoyage de cours, élagage, etc.
- 53.8% des interventions concernent des personnes âgées de plus de 70 ans.
- 207 interventions sur l'île réalisées auprès des personnes en situation de handicap, dont 74 sur Saint-Denis (35.7%)

## **VI- Perspective de développement de la SPL EDDEN**

Aujourd'hui, la SPL « EDDEN » tend à constituer un outil performant de mise en œuvre opérationnel des projets, pour l'ensemble de ses actionnaires, et peut intervenir en complémentarité des dispositifs mis en œuvre par le Conseil Départemental pour l'ensemble de ses actionnaires.

Dans le cadre de la continuité opérationnelle de la SPL EDDEN, l'année 2022 devrait permettre de faire progresser les démarches d'obtention de nouveaux contrats auprès des actionnaires.

L'élargissement de l'horizon géographique des possibilités d'intervention de la SPL EDDEN par l'entrée de nouveaux actionnaires et la proposition de contrats au titre des actionnaires historiques reste une nécessité absolue à la fois du fait de la nécessaire multiplication des affaires, mais aussi et surtout dans le cadre de la sécurité juridique de la société.

Les rapports d'activités sont disponibles et consultables au sein des services de la Ville : DEPECV aux jours et aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville.